



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE & JEU PROVENÇAL
Agréée par le Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs
REGION AUVERGNE/RHÔNE-ALPES
COMITE DEPARTEMENTAL DU RHONE

QUALIFICATIFS ET FINALES DÉPARTEMENTALES DU CD69

CAHIER DES CHARGES 2025

La société organisatrice s'engage à :

1. Tracer obligatoirement dès les phases de poules tous les jeux aux dimensions règlementaires au minimum, à savoir :
Pétanque : 3m x 12m.
Provençal : 3m x 24m.
(pour les terrains en face à face prévoir une double ligne de perte pour les boules mortes.)
2. Prévoir un carré d'honneur de 8 jeux entourés de barrières pour faire disputer les parties finales. Ces jeux devront obligatoirement être éclairés correctement, avoir des scoreurs et se trouver en face de la table de marque (ou du bureau).
Ils auront les dimensions suivantes :
Pétanque : 4m x 15m.
Provençal : 4m x 24m
3. Installer les buvettes nécessaires (boissons, sandwiches,) en dehors et éloignés du carré d'honneur et de la table de marque.
4. Mettre à disposition des délégués du C.D.
 - 1/Un espace couvert et accessible avec table et chaises, prévoir l'alimentation électrique suffisante pour l'informatique ainsi que l'éclairage.
 - 2/ Une ou deux personnes du club (dont un graphiqueur) pour aider à la table de marque. Si le club ne peut pas assurer la table de marque, le comité enverra un graphiqueur qui sera facturé.
 - 3/ Lors de la phase Finale le dimanche, la table de marque sera gérée par le comité.
 - 4/ Des panneaux d'affichage pour les tirages des poules et la liste des équipes
 - 5/ Un plan des jeux pour la table de marque + 1 pour affichage

5. Installer une sonorisation efficace qui couvre tous les jeux et la buvette, avec 2 micros (si possible 1 HF) au bureau des Délégués.
6. S'assurer pour autant que possible la présence des autorités locales pour les points forts de la journée (réception officielle, parties finales, remise des prix...), ainsi que de la presse.
7. Prendre à sa charge les repas du samedi pour les délégués et graphiqueurs du C.D. et les arbitres, ainsi qu'un repas le dimanche midi (et éventuellement un encas le samedi soir si le championnat devait se terminer tard dans la soirée).
8. Prendre à sa charge le prix des coupes (sauf jeunes à la charge du CD)
9. Prévoir un parking adéquat ainsi qu'un accès pour les secours (ambulance ou pompiers). Prévoir des places pour les représentants du CD69
10. Prévoir un fléchage suffisant pour un accès facile au championnat.
11. Disposer de WC en nombre suffisants, dont 1 pour les féminines, proches des terrains afin qu'un minimum d'hygiène soit respecté.
12. Respecter la législation en vigueur pour la buvette (**alcool fort INTERDIT dès le début du dépôt des licences**)

Tout manquement à cette règle, entraînera l'arrêt de la compétition et des sanctions pour le club organisateur.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1. Tous les championnats débuteront à 8h30 du matin sauf le Provençal qui débutera à 7h30.
2. Une redevance est à régler le jour de la compétition (le montant est de 1 € par joueurs inscrits, les absents ne seront pas déduits), celle-ci servant à régler une partie de l'arbitrage.
3. Lors du qualificatif (le 1er jour) les poules devront être finies avant le repas.
4. Lors des phases finales (le 2ème jour), débuts de parties :
7h30 pour le provençal en 1/8^{ème} de finale, 10h30 pour le féminin en 1/4 de finale et 8h00 pour les autres en 16^{ème} de finale.
les arrêts de toutes les parties à 12h30 pour une reprise à 14h00 au coup de sifflet de l'arbitre.
5. Le club organisateur aura la possibilité de faire un parallèle (sous accord du Comité)

Date :

Pour le C.D.

Pour la société organisatrice